

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 février 2024

Le 26 février 2024 à 20h30, les administrateurs de l'Association LE REVAUX se sont réunis en réunion de Conseil, à la Mairie de Crantenoy, suite à convocation transmise par mail le 13 février 2024.

Sont Présents :

Fatima BASTOS, secrétaire adjointe
Sandra BOURREL, secrétaire
Françoise METROT, administratrice
Thietty PILLOT, président
Marjorie ROBINET, trésorière
Dominique TROUP, administrateur
Alain WEBER, administrateur

Sont Absents et non représentés:

Nathalie PORTEU, administratrice
Nelly TROUP, administratrice

Le président rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision sur le devenir de la somme provisionnée pour l'église
- Informations d'actualité

1. Décision sur le devenir de la somme provisionnée pour l'église

Le président expose les motifs de décision sur le devenir de la somme provisionnée pour l'église :

« Le Conseil d'Administration en date du 24/04/2021 avait émis le souhait de soutenir les travaux de restauration de l'église, par la participation à hauteur de 1500€ à la réalisation d'un vitrail. Depuis cette date, les travaux de restauration, réalisés en 2023, ont reçu le soutien de subventions publiques (Conseil Régional et Conseil départemental). Le vitrail a ainsi été subventionné à hauteur de 70% de 1726,81 € TTC. L'association n'a donc plus à soutenir ce projet.

*Quid de la somme de 1500€ « fléchée » depuis 2021, dans le cadre de la mission de **mise en valeur et faire connaître l'histoire et le patrimoine local** ? »*

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

« Deux propositions sont faites par les administrateurs :

- **Proposition 1 : soutien à la restauration du lavoir**

La restauration du lavoir est souhaitée par l'Association depuis mai 2014 (Cf PV réunions), soit bientôt 10 ans. A ce jour, aucuns travaux n'ont été réalisés, mettant en péril le maintien de ce patrimoine communal.

Un devis de restauration a été réalisé en date du 18/10/2022, valable pour l'année 2023, d'un montant TTC de 15378€ (en annexe).

Le Conseil Municipal a budgeté 9000 € de travaux pour le lavoir dans son budget prévisionnel 2023.

Le Conseil Municipal a obtenu une subvention du Conseil Départemental de 3000€, pour un démarrage de l'opération entre le 11/09/2024 et le 11/09/2025 (en annexe).

Le Conseil Municipal s'est vu refuser une subvention par la Région.

Au vu du risque de disparition de ce patrimoine, il est proposé de soutenir la réalisation des travaux dans le délai imparti par le Conseil Départemental, soit avant septembre 2024.

L'association a demandé 2000€ de subvention au Conseil Municipal pour l'année 2024 (AG du 26/02/2024).

Il est proposé de :

- solliciter le versement de 500€ en première partie d'année
- si l'opération de restauration du lavoir est démarrée avant septembre 2024, de renoncer au versement de 1500€ – pour l'année 2024,
- En cas contraire, l'association maintient la demande de versement de 1500 € complémentaires à compter d'octobre 2024.

La décision d'engagement des travaux revient à la commune, propriétaire du lavoir. La suite qui sera donnée relève bien de la responsabilité du Conseil Municipal.

- **Proposition 2 : soutien à la restauration du tableau de « La mort de Saint Sébastien en présence de la Trinité » de l'église**

Les travaux de restauration de l'église ont été terminés fin 2023 : maçonnerie, vitrail et restauration des cloches.

Dans la poursuite de la restauration de ce patrimoine, d'autres travaux sont souhaités : remise en état des voûtes, restauration du tableau de « La mort de St Sébastien en présence de la Trinité », objet protégé du patrimoine (en Annexe).

Il est proposé de poursuivre la restauration des éléments de l'église, propriétés de la commune également, et en particulier ce tableau. Un devis est à faire auprès d'un restaurateur d'art.

Le soutien de l'Association se réaliserait de la même façon que précédemment, à savoir :

- solliciter le versement de 500€ en première partie d'année
- si l'opération de restauration du tableau est démarrée avant septembre 2024, de renoncer au versement de 1500€ – pour l'année 2024,
- En cas contraire, l'association maintient la demande de versement de 1500 € complémentaires à compter d'octobre 2024.

La décision d'engagement des travaux revient à la commune, propriétaire de l'église. La suite qui sera donnée relève également de la responsabilité du Conseil Municipal.

Après quoi, le président met successivement aux voix la délibération suivante.

1^{ère} proposition: POUR le soutien à la restauration du tableau « La mort de St Sébastien en présence de la Trinité » : 2 voix

2^{ème} proposition: POUR le soutien à la restauration du lavoir : 5 voix

DELIBERATION : Soutien à la restauration du lavoir à la majorité des voix présentes

2. Actualités

Concert à l'église :

Proposition de musique classique pour une prestation le 1er juin, proposition de 5 formations différentes (piano/ voix, orgue, cordes etc).

Prévisionnel de 250€ TTC en moyenne par intervenant.

Deux propositions retiennent l'intérêt des administrateurs.

Une autre formation classique sera également contactée.

Décision dépendra des retours de cette formation (disponibilité et tarif).

Dépense maximale globale de 500€ TTC et voir quelle sera la formation la plus adaptée.

Le petit journal du saintois

Proposition de soutenir l'association du « petit journal du Saintois », en charge de la communication des événements locaux.

Cotisation minimale de 10€.

Décision à l'unanimité d'adhérer à hauteur de 20€

Les débats portés à l'ordre du jour étant achevés, le Président lève la séance.

Certifié conforme, le 27/02/2024

Thierry PILLOT

Président

